

## Heures payées mais non effectuées

Par **benjy**, le 23/04/2013 à 12:33

bonjour,  
je suis en contrat partiel (22 h semaine) dans le commerce durant le mois de decembre, janvier, fevrier mon employeur ma demander de ne pas venir car il n'y avait pas assez de travail et de clientes .en tous cela fait un total de 61 heures non effectuées mais payées. Maintenant il me propose de cassé ce contrat et de m'en refaire un nouveau de 15h semaine et de il faire les heures(61h) payer en plus alors que son comptable indique que les heures sont perdues.  
Est-i dans son droit?

Par **gregor2**, le 23/04/2013 à 17:55

Bonjour,  
je vous rappelle au passage que nous ne sommes pas un site d'aide juridique, nous ne pouvons pas répondre à vos questions et des réponses éventuelles ne sauraient se substituer à celles d'un professionnel.  
Sachez à ce titre que les mairies et les maisons du droit offrent des consultations gratuites d'avocat.

Pour le reste je n'ai même pas compris ce que vous propose votre employeur.

[citation] et de il faire les heures(61h) payer en plus alors que son comptable indique que les heures sont perdues. [/citation]